

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : SPLENDOR®
Code du produit : 034-01
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : QEWC-9YYY-400T-VX0K

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Life Scientific Ltd, LIFE SCIENTIFIC FRANCE
Block 4, Belfield Office Park, 11-13 rue des Aulnes,
Beech Hill Road 69760 Limonest,
Dublin 4 France
Ireland
Téléphone : +353 (0) 1 2832024 N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis
un poste fixe)
Web : www.lifescientific.com
Email : info@lifescientific.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésion/Irritation oculaire.	Catégorie 2	H319
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2	H361d
Toxicité Aiguë aquatique	Catégorie 1	H400
Toxicité Chronique aquatique	Catégorie 1	H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH208	Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence :

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe1	Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la mésotrione sur "maïs" n'ayant pas atteint le stade de croissance BBCH 10.
SPe2	Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur "maïs" sur sols ayant un pH inférieur à 7,9.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications sur "maïs" sur sols ayant un pH supérieur ou égal à 7,9.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les applications sur "maïs doux" sur sols ayant un pH inférieur à 7,9.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications sur "maïs doux" sur sols ayant un pH supérieur ou égal à 7,9.
SPe3	Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications sur "maïs doux".
SPe3	Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications sur "maïs".

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	N° CAS	N° EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (% w/w)
mésotrione	104206-82-8	-	Repr. 2: H361d Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	9*

alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated	78330-20-8	-	Acute Tox.4; H302 Eye Dam.1; H318	20 – 30
1-octanol	111-87-5	203-917-6	Skin Irrit 2; H319 Aquatic Chronic 3: H412	5 – 10
acide phosphonique	7664-38-2	231-633-2	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	1 - 3

*Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales :	En cas de troubles ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de malaise, consulter un médecin en lui montrant l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
En cas d'inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
En cas d'ingestion :	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
Contact avec la peau :	Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	Enlever les lentilles de contact si présentes. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :	Pas d'information disponible.
-------------	-------------------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Information pour le médecin : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique. Pour informations complémentaires, contacter le Centre Anti-poison : 01.40.05.48.48

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Pour les petits feux:	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse extinctrice résistante à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Pour les grands incendies:	Mousse extinctrice résistante à l'alcool ou eau pulvérisée Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir rubrique 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir rubrique 13). En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Voir mesures de protection dans les rubriques 7 et 8. Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans la rubrique 13.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger :

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Les limites d'exposition :

Composant	Les limites d'exposition	Type de valeur	Source
Mésotrione	5 mg/m ³	TWA	Fournisseur
Silica	0,1 mg/m ³	TWA	-
Acide phosphonique	1 mg/m ³	TWA	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire :	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.
Protection de la peau :	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.
Protection des mains :	Les gants résistants aux produits chimiques ne sont habituellement pas exigés. Sélectionner les gants d'après les besoins physiques du travail.
Protection des yeux:	Si éventualité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes entièrement fermées sur les côtés et résistant aux produits chimiques.
Mesures d'ordre technique :	Le confinement et/ou la séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser la ventilation des locaux. Évaluer l'exposition et utiliser des mesures supplémentaires appropriées pour maintenir les concentrations atmosphériques en –dessous des valeurs limite d'exposition. Si nécessaire, demander des conseils au service d'hygiène et sécurité du travail.
Mesures de protection :	L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Résultats basés sur une composition similaire

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Jaune brun à brun
Odeur :	Comme l'octanol
Seuil olfactif :	Non déterminé
Point/intervalle de fusion :	< -5 °C
Point/intervalle d'ébullition :	> 100 °C
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	420 °C
Température de décomposition :	Non déterminé
Point d'éclair :	Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens ne forme pas d'étincelles.
pH (à 20 °C):	2.0 - 6.0 à 1 % w/v
Viscosité, dynamique :	1.990 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants:	Non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité :	1,09 g/mL à 25 °C
Solubilité dans d'autres solvants:	Miscible dans l'eau
Décomposition thermique :	Non déterminé
Densité de vapeur :	Non déterminé
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules :	Non déterminé

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives :	Non-explosif
Limite d'explosivité, inférieure :	Non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	Non déterminé
Tension superficielle :	29,1 mN/m, 1 % w/v, 21 °C
Propriétés comburantes :	Non oxydant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance

10.6. Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Résultats basés sur une composition similaire

DL50 orale rat:	> 2.000 mg/kg (femelles).
DL50 cutanée rat	> 2.000 mg/kg (Rat, mâle et femelle)

Irritation des yeux lapin:	Irritation des yeux
Irritation de la peau lapin:	Pas d'irritation de la peau
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Buehler Test cochon d'Inde: Pas un sensibilisateur de peau chez les essais sur les animaux.

Mutagenicité sur les cellules germinales :	
Mésotriane & 1-octanol :	N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

Cancérogénicité :	
Mésotriane :	N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction	
Mésotriane & 1-octanol :	Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :	
Mésotriane :	Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Évaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
12.1. Toxicité

Résultats basés sur une composition similaire

CL ₅₀ <i>Cyprinus carpio</i> (96 h):	71 mg/L
CE ₅₀ <i>Daphnia magna</i> (48 h):	49 mg/L
CE _{50r} (<i>Raphidocelis subcapitata</i> (algue verte d'eau douce) (96h):	> 100 mg/L

EC ₁₀ (<i>Raphidocelis subcapitata</i> (algue verte d'eau douce) (96h):	5,8 mg/L
---	----------

NOEC (<i>Raphidocelis subcapitata</i> (algue verte d'eau douce) (96h):	10 mg/L
---	---------

CE _{50r} (<i>Lemna gibba</i> (Lentille d'eau bossue) (7j):	0,279 mg/L
--	------------

EC ₁₀ (<i>Lemna gibba</i> (Lentille d'eau bossue) (7j):	0,023 mg/L
---	------------

NOEC (<i>Lemna gibba</i> (Lentille d'eau bossue)(7j)	0,011 mg/L
---	------------

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité
12.2. Persistance et dégradabilité

Stabilité dans l'eau (mésotriane):	Dégradation par périodes de demi-vie: > 30 jr à 25 °C. Persistant dans l'eau.
Stabilité dans le sol (mésotriane):	Dégradation par périodes de demi-vie: 6 - 105 jr. Ne montre pas de persistance dans le sol.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La substance a un faible potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

La mésotriane a une moyenne à grande mobilité dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien'

Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Emballages contaminés :

Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

14.1. Numéro ONU :

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (MESOTRIONE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Dangereux pour l'environnement : oui
Polluant marin : oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1
Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 4510
Rubrique contraignante : 4510

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée pour cette substance.

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS**Informations supplémentaires :**

Texte complet des phrases H citées dans les rubriques 2 et 3 :

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SPLENDOR® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance : 30/06/2015

Date de la version actuelle délivrance : 21/06/2023

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.